

OO/HO
BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2010- 823 /PRES
promulguant la loi n° 040-2010/AN du
25 novembre 2010 portant lutte contre le tabac
au Burkina Faso.

**LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

VU la Constitution ;

VU la lettre n° 2010-086/AN/PRES/SG/DGSL/DSC du 23 décembre 2010 du
Président de l'Assemblée nationale transmettant pour promulgation la loi
n°040-2010/AN du 25 novembre 2010 portant lutte contre le tabac au Burkina
Faso ;

DECRETE

ARTICLE 1 : Est promulguée la loi n°040-2010/AN du 25 novembre 2010 portant
lutte contre le tabac au Burkina Faso.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 31 décembre 2010



Blaise Compaoré
Blaise COMPAORE